

INFORMATION D.T.N.

Dispositions particulières pour la sélection aux Championnats d'Europe Juniors 2007

Les nageuses et nageurs des catégories Euro-Juniors (filles nées en 1991 et 1992, garçons nés en 1989 et 1990) **s'entraînant toute l'année dans les DOM/TOM ou dans un pays étranger** peuvent, dans les conditions définies ci-dessous, obtenir une dérogation de la Direction Technique Nationale afin de valider des performances réalisées hors Championnat de France Juniors permettant d'envisager une sélection aux Championnats d'Europe Juniors 2007.

Dans tous les cas, la démarche est la suivante :

1. Faire une **demande** de dérogation auprès de la DTN, Département natation course.
2. La D.T.N. étudiera la **recevabilité** de cette demande.
3. En cas d'accord, le club devra choisir **une compétition unique en bassin de 50m au mois d'avril ou de mai, avec une date limite fixée au 27 mai 2007**.
4. Le club s'engage par la suite à **communiquer dès le lundi 28 mai 2007**, les justificatifs de résultats auprès de la D.T.N.
5. Ces nageurs seront **sélectionnables** dans une épreuve, dans la mesure où ils réalisent les temps de la grille de sélection **et à la condition qu'il n'y ait pas déjà deux nageurs** qui réalisent les temps de la grille de sélection lors des championnats de France Juniors du 25 au 27 mai 2007. Dans tous les cas, **les temps réalisés** par les nageurs lors des Championnats de France Juniors 2007 seront prioritaires.